

Sermon de Vendredi-Sermon (0138) :S1- Le trajet parcouru entre les deux monts as-Safa et al-Marwa. S2- Le cœur d'une mère.

Louange à Allah. Nous le louons, implorons Son secours, demandons Sa guidance. Nous cherchons refuge auprès de lui de nos propres maux et de nos mauvaises actions. Quand quelqu'un est guidé par Allah, nul ne peut l'égarer, et quand quelqu'un est égaré par Allah, il ne trouvera nulle part de guide.

Et je témoigne qu'il n'y a de Dieu qu'Allah seul sans associé, en reconnaissance de Sa divinité, et forçant ceux qui le nient et ne croient pas en lui.

Et je témoigne que Muhammad (PSL) est le Messager d'Allah, le maître des humains et des créatures, tant qu'un œil puisse voir et qu'une oreille puisse entendre.

Ô Allah, salut et bénit notre maître Muhammad, sa famille et ses compagnons, "Aal al-Bayt" qui sont bons et purs, les dignes de confiance et dépositaires de son message, et les dirigeants de sa brigade, et soit, Ô Seigneur de l'univers, satisfait de nous et d'eux.

Les cultes sont justifiés dans le Coran:

Chers frères et croyants, dans notre dernier discours, celui du vendredi passé, nous avons soulevé la question des rites du Hajj, nous sommes arrivés au trajet parcouru entre les deux monts as-Safa et al-Marwa. Mais avant de reprendre notre discours, j'aimerais vous rappeler que les cultes que nous accomplissons sont tous justifiés dans le Coran. Les Ordres d'Allah, exalté soit-Il, ne sont ni gratuits ni fortuits, ils ont un but bien défini. Si l'existence des humains sur terre n'est pas d'ordre casuel, que dire alors des ordres du Créateur des humains, du Seigneur de l'univers, le Sage et l'Omniscient, l'Audient et le Clairvoyant, le Seul Créateur des cieux et de la terre ? Est-il pensable que Ses ordres soient dénués d'un but magistral et d'une justification majestueuse ? Allah, exalté soit-Il, dit:

(En vérité la Salât préserve de la turpitude et du blâmable...)

AL-ANKABŪT (L'ARAIGNÉE): 45

L'interdiction imposée par la Salât de commettre toute tentation turpide et tout acte blâmable, est une auto-interdiction qui émane du plus profond de l'être humain. À savoir que dans la vie il y a ce qu'on appelle les lois humaines, dites positivistes qui interdisent à l'homme leur transgression, autrement il se trouvera sujet à une sanction. Ces lois sont basées sur le principe de dissuasion, tant que l'agent de police est présent, tout est en ordre, mais une fois celui-ci est absent, les conducteurs forceront les règles de la circulation. Alors que les Ordres Divins sont basés sur l'auto-réprimande et sur l'auto-dissuasion.

(En vérité la Salât préserve de la turpitude et du blâmable...)

AL-ANKABŪT (L'ARAIGNÉE): 45

On rapporte que deux cent mille actes de vols ont été commis dans une grande ville des États-Unis, lors de l'interruption de l'électricité. En une seule nuit, deux cent mille actes de vol ! Donc la discipline dont font preuve les gens aux États-Unis n'est pas l'effet de la pureté de leurs âmes, ni de la sublimité de leurs mœurs, cette pureté découle indubitablement des sanctions qui leur seront infligées par les lois positivistes. Si l'ordre de la vie repose sur le principe de la dissuasion, et si la surveillance est levée, les hommes se libéreront des chaînes de la loi positiviste ; autrement dit, l'auto-dissuasion dépend de la surveillance. Quant à la Loi Divine, elle est fondée sur la dissuasion qui émane du plus profond de l'âme humaine.

'Omar ibn al-Khattab, qu'Allah soit satisfait de lui, a croisé un bédouin qui emmenait son troupeau au pâturage. 'Omar l'a abordé:

- Vends-moi un mouton et je t'en donne le prix.
- Ces moutons ne m'appartiennent pas, a répondu le bédouin, qui ne savait pas avoir affaire au prince des croyants.
- Dis à leur maître que ce mouton a crevé, lui a dit 'Omar.
- Ces moutons ne sont pas à moi, a répété le bédouin.
- Dis à leur maître que le loup a dévoré ce mouton, a repris 'Omar.
- Ces moutons ne sont pas à moi, a encore répété le bédouin.
- Je t'en donne son prix, a insisté 'Omar.
- Sache que j'ai grandement besoin de leur prix, si je raconte à mon maître que le mouton a crevé ou que le loup l'a dévoré, mon maître me croira sur parole, il sait que je suis honnête et à la hauteur de sa confiance. Mais où donc est Allah ?

Tel est l'Islam, une conscience en état d'éveil permanent et une réprimande intérieure. Qu'il est excellent ce Souhaïb ! S'il ne craignait pas Allah en son for intérieur, il aurait désobéi à ses Ordres en cédant à la proposition d'Omar: la Salât est justifiée par des desseins nobles.

(En vérité la Salât préserve de la turpitude et du blâmable...)

AL-ANKABŪT (L'ARAIGNÉE): 45

Le Jeûne est également justifié par des desseins nobles:

(Ô les croyants! On vous a prescrit as-siyām comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété)

AL-BAQARAH (LA VACHE): 183.

Puissiez-vous vous élever du grade de la foi au grade de la piété, du grade du bon sens au grade de la vision, du grade de la réprimande et de la lutte contre les actes vils au grade de sublimité.

Ainsi va-t-il de la Zakât:

(Prélève de leurs biens une Sadaqa par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux)

AT-TAWBAH (LE DÉSAVEU ou LE REPENTIR): 103.

La Salât est justifiée ; le Jeûne est justifié ; la Zakât est justifiée.

(Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font.)

AN-NŪR (LA LUMIÈRE): 30

(C'est plus pur pour eux)

Tous les Ordres divins visent une fin sublime, assurent le salut à l'homme, réalisent son éminence et surtout son bonheur absolu.

As-Safa, al-Marwa et Arafât:

Nous voici aux rites des deux monts: as-Safa et al-Marwa ; Allah, exalté soit-Il, dit:

(As-Safā et Al-Marwah sont vraiment parmi les lieux sacrés d'Allah. Donc, quiconque fait pèlerinage à la Maison ou fait l'Umra ne commet pas de péché en faisant le va-et-vient entre ces deux monts)

AL-BAQARAH (LA VACHE): 158.



Aïcha, qu'Allah soit satisfait d'elle a raconté dans un hadith cité par Moslim:(Le Messager d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, a fait le trajet entre as-Safa et al-Marwa et les Musulmans l'ont fait aussi ; C'était une année exceptionnelle, je jure par Allah quiconque n'aura pas fait le trajet entre ces deux monts, n'aura pas accompli les rites du Hajj proprement dit et son Hajj sera réfuté).

Il est prescrit que le trajet entre les deux monts as-Safa et al-Marwa se fasse lors du Tawaaf (de la circumambulation autour de la Ka'ba) ; que ce trajet se fasse sept fois de suite ; que le parcours commence au mont as-Safa et se termine au mont al-Marwa. Telles sont les conditions du trajet parcouru entre ces deux monts. Heureux sera-t-il celui qui aura exécuté ce rite jusqu'à ce que son âme se soit purifiée ; Heureux sera-t-il le croyant qui aura accéléré le pas entre les deux feux verts en signe d'humilité vouée à Allah exalté soit-il. Heureux sera-t-il, le croyant qui aura imploré Allah, exalté soit-il, pendant ce trajet en répétant: « Ô Allah, accorde-moi ton pardon et ta miséricorde, Tu es le Plus fort par excellence et le plus Généreux par excellence ».

Le huitième jour de Dhul-Hijjah, dit le jour de la tarwiya (le 1er jour du Pèlerinage), les pèlerins se dirigent à Mina pour y passer la nuit, en accomplissant les cinq Salâts, et en se préparant au jour de la Grande Rencontre à Arafât. Ce jour-là, Le Jour d'Arafât, soit le 09 de Dhul-Hijjah, les pèlerins se rendent à Arafât après que le soleil se soit levé, en répétant toujours la Talbiya (Labayka Allahouma Labyk ou je réponds à ton appel Ô Allah !), l'attestation de l'unicité (La ilah illa Allah ou il n'y a d'autre divinité à part Allah) ainsi que le Takbir (Allah Akbar ou Allah est Le Plus Grand).

Les Ulémas ont approuvé à l'unanimité que le fait de se tenir à Arafât constitue le pilier le plus important du Hajj ; car il y va de la rencontre spirituelle et des gratifications divines qui lui purifient le cœur de tout péché et de toute convoitise, qui lui débarrassent l'âme de toute souillure et de toute peine et qui l'élèvent dans l'Illiyyūn (un livre cacheté). Ce jour-là, après avoir reçu les gratifications divines, le pèlerin ne se trouve peiné qu'en raison des jours et des nuits qu'il a passés jadis à s'être préoccupé de choses futiles et à s'être tracassé des soucis de la vie quotidienne. À présent, il est conscient de son humanité, de sa présence dans le Royaume de Son Seigneur. Il se rend à l'évidence que pour Allah, exalté soit-il, la vie n'équivaut pas à l'aile d'un moustique, autrement, Allah aura privé le polythéiste d'une gorgée d'eau. Le pèlerin

conçoit à présent la mission pour laquelle il a été créé sur terre. Il a pu découvrir la réalité de la vie qui n'est qu'une ferme qui lui fraye le chemin vers la vie future.



((sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance(,)L'homme est certes, en perdition()(Par le Temps!

AL- \square AS \square R (LE TEMPS): 1-2 et 3.

Réfléchissez au sens des termes propres au Hadith Qudusy [NDT: ou Hadith transcendant que le Seigneur -Puissant et Majestueux- a communiqué à Son prophète, en lui laissant la liberté de les transmettre en ses propres termes]:

((Ô fils d'Adam, si tu te réfugies à Moi, tu Me trouveras, et lorsque tu Me trouveras tu auras tout trouvé, mais si tu ne Me trouves pas tu auras tout perdu, tu dois apprendre à M'aimer plus que tout au monde))

Lorsque le pèlerin aura goûté à la beauté de la Grande Rencontre, à la beauté de la conversation confidentielle avec Allah, lorsqu'il aura éprouvé le plaisir d'être tout près de son Seigneur, la vie perdra de son éclat à ses yeux, elle se détachera même de son cœur pour se mettre entre ses mains. Son seul souci consiste à aménager sa vie future, cherchant sans répit:

((un séjour de vérité, auprès d'un Souverain Omnipotent

Al Qamar (La Lune): 55.

Il se rendra à l'évidence que toute affliction qu'Allah lui a imposée n'est qu'un signe d'affection et de soin divin ; il percevra la teneur du Hadith transcendant qui explique qu'Allah préserve son serviteur élu des vices de la vie tout comme on protège son malade de la nourriture.

))(Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas

AL-BAQARAH (LA VACHE): 216.

Le pèlerin découvre à Arafât que le véritable bonheur de l'homme ne se réalise qu'en se dirigeant vers son Seigneur, en vivant dans Sa Miséricorde, en cherchant abri auprès de Lui, exalté soit-Il, et en portant assistance à autrui. Tous les cultes qu'Allah, exalté soit-Il, nous a imposés, toutes les relations d'affaires que s'échangent les humains entre eux ne visent qu'à préserver ce bonheur. Cependant, certains pèlerins avancent des termes fort étonnants, voire ahurissants à propos de ce Grand Jour, il y en a qui disent s'être laissé aller à sommeil profond en raison de l'installation confortable qu'ils ont eu dans la tente ; d'autres se réjouissent des plats délicieux qu'ils ont avalés ; d'autres encore racontent avoir passé leur temps à écouter des chansons. Tout cela se passe en ce fameux jour qu'est Arafât ! Ce type qui accomplit un tel pèlerinage n'est qu'un lourd fardeau qui pèse aux autres pèlerins: il les distrait de leur but et attire leur attention aux péchés qu'il commet en ce jour.

Or, chers frères, sachez qu'Arafât est une rencontre convenue avec Allah, exalté soit-Il, c'est la plus Grande Rencontre en excellence avec Allah, exalté soit-Il:

))(Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur

AL-KAHF (LA CAVERNE): 110



Chers frères, il importe de prendre connaissance des différents rites avant de se rendre sur les lieux saints pour accomplir cette obligation qu'est le Hajj. Le Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, a défini le Hajj par Arafât, en vertu de quoi il faut concevoir ce hadith de deux aspects:

Le premier aspect: Le fait de passer sa journée à Arafât constitue le pilier le plus éminent du Hajj, quiconque aura raté ce pilier n'aura pas accompli le Hajj.

Le second aspect: En comprenant que le Hajj est un tourisme spirituel de l'âme dont le but primordial consiste à connaître Allah, exalté soit-Il, le pèlerin est appelé à se détacher entièrement des soucis de la vie, d'oublier le rang qu'il occupe dans son pays, d'oublier qu'il y est cet être vénéré, envié et servi. Lorsqu'il se rend à Arafât, il doit oublier cette grande illusion de sa vie vécue, le poste important qu'il occupe, le foyer chaleureux qu'il a fondé, la femme fidèle qu'il a laissée, les enfants qui lui vouent la piété filiale afin de se rendre tout seul retrouver son Seigneur, établir des contacts avec Lui et surtout, entamer des conversations confidentielles avec Allah.

((Le Hajj c'est Arafât))

Si vous rentrez chez vous comme vous êtes parti, vous n'aurez pas accompli le Hajj. Chers frères, il est souhaitable que le pèlerin implore Allah, exalté soit-Il, tout comme l'a fait le Prophète, Salla Allahu Alaihi wa Sallam:

((Il n'y a d'autre divinité à part Allah ; Il n'a pas d'associé ; à Lui la Royauté, à Lui les Louanges et il est Omnipotent. Ô Allah ! illumine ma vision, illumine mon cœur, rends mon cœur apte à recevoir Ta révélation, facilite ma mission ; Ô Allah ! Je me réfugie auprès de Toi contre les pensées obsédantes du diable, contre la dispersion dans les affaires, contre les malheurs de l'épreuve de la tombe, contre les malheurs qu'apporte la nuit, les calamités qu'apporte le jour, les catastrophes qu'amène le vent, ainsi que contre les revers de la fortune))

Le jour d'Arafât, le Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, multipliait ses invocations:

((Ô Allah ! Louanges à Toi comme on le prononce, et mieux qu'on ne le prononce ; Ô Allah ! Je te voue ma Salât, mes cultes, ma vie et ma mort ; C'est vers Toi que je retournerai ; Ô Allah ! Je te voue mon patrimoine))

Chers croyants, il serait profitable à celui qui n'accomplit pas le culte du Hajj de jeûner le jour d'Arafât, mais non aux pèlerins, car ceux-ci doivent préserver leur force pour mener les implorations à leur terme. La sunna du Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam (la tradition) tolère d'accomplir l'une à la suite de l'autre, les deux Salâts: celle du Duhr et celle de l'Asr durant la période du Duhr et d'en réduire le nombre des Rak'ats. De même que la Sunna tolère d'anticiper le discours de l'Imam à ces deux Salâts et de déferler depuis Arafât avant le coucher du soleil du même jour avec tranquillité et prestance, conformément aux paroles du Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam:

((La droiture ne consiste pas à exciter sa monture à courir))

Il, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, allait à une allure modérée, s'il avait affaire à une fosse il accélérerait son allure.

Chers croyants, nous poursuivons les rites du Hajj dans un discours prochain.

L'époux idéal:

Chers croyants, ci-après une histoire que je vous relate pour vous exposer un sujet bien défini. Le Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, a dit:

((Si jamais un prétendant se présente chez vous dont la ferveur et la probité vous paraissent inébranlables, accordez-lui votre consentement ; autrement, vous contribuerez à la propagation d'une émeute sur terre et d'une grande perversion))

Cité par at-Thirmidhi d'après abou-Houraira.

Qu'est-ce qui a poussé les jeunes gens à la débauche, qu'est-ce qui les a incités à la corruption ? Ce sont bien les conditions irraisonnables du mariage et les frais et dépenses onéreux que n'arrive pas à souffrir le jeune homme.

Cette histoire que je vais vous relater correspond à l'époque de nos prédécesseurs vertueux. L'un d'eux, abd Allah ibn abou Wada'a a raconté: «J'étais toujours présent aux séances tenues par Sa'id ibn al-Mousayeb qui est un des Tabé'in (NDT: ou des suiveurs, soit la génération des musulmans qui a succédé à celle des compagnons du Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam). Lorsque je suis retourné à ses séances après une absence qui a duré quelques jours, il a exprimé son inquiétude en me demandant la raison de cette absence.

- « Ma femme a trouvé la mort, lui ai-je expliqué, j'avais à la préparer, à arranger ses funérailles et à recevoir les gens qui me présentaient leurs condoléances.

-« Pourquoi ne nous as-tu pas mis au courant, on aurait pu te soutenir, assister au convoi funèbre ; m'a-t-il répliqué.

Je n'ai rien trouvé à lui répondre puis j'ai voulu me retirer, mais il a repris la conversation en me demandant:

- « As-tu épousé une autre femme ?

- « Puisse Allah t'accorder Sa miséricorde, lui ai-je dit, et qui voudrait bien me donner sa fille en mariage au moment où je ne dispose que deux ou trois dirhams ?

- « Moi, Sa'id ibn al-Mousayeb, s'est-il empressé de dire.

- « Le feras-tu vraiment ?

- « Oui » a-t-il dit.

Puis il a loué Allah exalté soit-Il, a prié sur le Prophète, lui a adressé ses salutations, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, et a contracté mariage contre deux dirhams ou trois. Je suis sorti de chez lui ne sachant que faire tellement j'étais content. Je suis rentré chez moi obsédé par une seule idée (qui voudrait bien me prêter ces deux ou trois dirhams) ? J'ai accompli la Salât du Maghreb, ait allumé la lanterne et ai entrepris de préparer mon repas qui était fait à partir d'huile et de pain pour rompre le jeûne que j'avais observé ce jour-là. Soudain j'ai entendu quelqu'un frapper à la porte.

-« Qui est-ce ? Ai-je demandé.

- « Sa'id, a-t-il dit.

J'ai pensé à tous les (Sa'id) que je connaissais à l'exception de Sa'id ibn al-Mousayab. Car ce Tabé'i éminent a passé quarante ans de sa vie entre sa maison à

adorer Allah et le masjid à inviter les gens à avoir foi en Allah, ou à régler leur différend par des compromis ou par des verdicts ; il est donc impensable que Saïd ibn al-Mousayab vienne, en personne, frapper à la porte d'un pauvre type comme moi, en raison de quoi j'ai été fort étonné en le voyant à la porte: « aura-t-il déjà regretté ce mariage ? Y aura-t-il changé d'avis » ? Ai-je pensé en mon for intérieur. -« O abou Mohammad, si tu m'as averti je serai venu chez toi bien volontiers, c'est moi qui dois venir chez toi ; lui ai-je dit.

- « Non, a-t-il répliqué, c'est moi qui dois venir chez toi.

- « Je suis à tes ordres.

- « Tu es un homme veuf à présent, et tu viens de conclure un contrat de mariage, or, j'ai répugné à l'idée que tu passes la nuit en solitaire, voici ta femme.

Elle se tenait là derrière lui, il l'a fait entrer, et a soigneusement fermé la porte avant de s'en aller.

J'ai donc passé la nuit avec mon épouse, et j'ai découvert qu'elle était une des femmes les plus parfaites, elle retenait par cœur tous les versets du Coran, elle connaissait très bien la Sunna du Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, et de plus elle connaissait les droits de son époux. Telle était la fille de Saïd ibn al-Mousayeb !

On n'est pas encore arrivés au terme de cette histoire, ni à la leçon à en tirer. Le Kalife abd al-Malek ibn Marwan avait auparavant demandé sa main à son fils al-Walid ibn abd al-Malek, le prince royal à ce moment-là. Mais Saïd a refusé de lui donner sa fille en mariage en justifiant son refus par le hadith du Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam:

((Les meilleures femmes sont celles qui réclament la moindre dot ; les meilleures femmes sont celles qui se suffisent des moindres provisions))

En vertu de quoi, le Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, a dit:

((Si jamais un prétendant se présente chez vous dont la ferveur et la probité vous paraissent inébranlables, accordez-lui votre consentement ; autrement, vous contribuerez à la propagation d'une émeute sur terre et d'une grande perversion))

Cité par ay-Thirmidhi d'après abou-Houraïra.

Cette histoire démontre le comportement de nos prédécesseurs au sujet du mariage. Allah, exalté soit-Il, dit:

(Et parmi Ses signes Il a créé de vous, pour vous, des épouses pour que vous viviez en tranquillité avec elles et Il a mis entre vous de l'affection et de la bonté)

AR-RÛM (LES ROMAINS): 21.

Mais les inconvénients de la vie, la hausse des prix en général et celle des appartements en particulier, l'accroissement colossal des dots, les conditions chimériques exigées par les parents, sont des motifs justifiables qui ont amené les jeunes à renoncer à l'idée du mariage et à la repousser, ce qui a abouti à la débauche et à l'adultère. Somme toute c'est la société dans son intégralité qui paie la facture de la corruption morale de la jeunesse. Chers frères, l'Ordre d'Allah doit être suivi à la lettre et appliqué dans ses moindres détails.

))(...et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante

AL-BAQARAH (LA VACHE): 221



Allah, exalté soit-Il, provoque l'humiliation de tout homme qui épouse une femme pour sa beauté ; Allah, exalté soit-Il, provoque l'appauvrissement de tout homme qui épouse une femme pour sa fortune ; Allah, exalté soit-Il, provoque la vilénie et la bassesse de tout homme qui épouse une femme pour son rang. Cherchez la femme croyante qui craint Allah, exalté soit-Il, et qui se plie aux ordres d'Allah, exalté soit-Il. Allah, exalté soit-Il, a pris à sa charge d'assister le croyant qui s'engage dans le mariage afin de préserver sa chasteté.

Chers frères, tachez de passer en revue vos comptes avant que ne vienne le Jour où vous vous trouverez forcés à rendre comptes de tous vos actes. Pesez le pour et le contre dans vos agissements avant de voir votre balance en déséquilibre ; sachez que l'ange de la mort nous a dépassés vers d'autres, et qu'un jour il dépassera les autres vers nous ; Soyons prudents et avisés.

((La personne perspicace est celle qui dompte ses passions, se juge soi-même, et s'active pour après la mort. Alors que la personne malavisée est celle qui se livre à ses passions et se contente de s'adresser à Allah en faisant des vœux))

Cité par at-Tirmidhi.

Louanges à Allah, Seigneur de l'univers

Deuxième discours

La magnanimité du cœur de la mère chez toutes les créatures

Louanges à Allah, Seigneur de l'univers, j'atteste qu'il n'y a d'autre divinité à part Allah le Protecteur des vertueux et j'atteste que notre maître Mohammad est Son serviteur et Son Messenger et le dernier des Messagers et des missionnaires. Ô Allah, priez sur notre maître Mohammad, adressez-lui nos salutations et bénissez-le ainsi que sa famille et tous ses compagnons.

Chers frères, un des signes de la Majesté d'Allah, exalté et sublimé soit-Il, s'incarne dans le cœur de la mère, non au niveau matériel en tant qu'un organe composé de deux oreillettes, de deux ventricules, d'artères et de veines, mais au niveau concret, soit le cœur de l'âme. Les Ulémas disent: « le motif le plus fort se manifeste dans la maternité, non seulement chez les êtres humains mais aussi chez toutes les créatures vivantes ». Le Messenger d'Allah, Sala Allahu Alaihi wa Sallam, a dit:

((Que l'enfant ingrat fasse ce qu'il veut, il ne sera jamais absous de ses péchés ; que l'enfant ingrat fasse ce qu'il veut, il n'aura jamais accès à la djannah))

Lorsqu'une mère meurt, Allah, exalté soit-Il, dit à son enfant dans un Hadith Qudusy (ou Hadith transcendant):

[Mon serviteur, celle pour qui Nous te rendions honneur est morte ; acharne-toi à faire de bons actes qui te valent notre témoignage d'honneur.]

Le Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, a dit:

((Quiconque abandonne ses parents, ne serait-ce qu'une heure dans la journée, sera compté parmi les habitants de géhenne jusqu'à ce qu'il se repente))

Un insecte creuse un trou rectangulaire dans une pièce de bois, cherche le pollen des roses et certaines feuilles sucrées, les insère à l'intérieur de ce trou, puis pond un œuf, va chercher la sciure de bois pour en faire un toit à ce trou et ... crève. Une fois que l'œuf éclot, la larve en sort et trouve de quoi se nourrir pendant une année entière !

))(Alors [Pharaon] dit: «Qui donc est votre Seigneur, ô Moïse?» «Notre Seigneur, dit Moïse, est Celui qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée»

TĀ-HĀ:49 et 50.

La guêpe femelle creuse un tunnel dans la terre puis cherche un verre de terre auquel elle administre une piqûre et l'engourdit sans pour autant provoquer sa mort, puis entreprend de le traîner jusqu'au tunnel ou elle pond des œufs et obstrue le tunnel et ... crève ! Elle a préparé à ses petits de quoi se nourrir pendant une longue période.

Certaines oiseaux femelles donnent à manger à leurs petits plus de 1300 fois par jour, et ce, dans l'espace contenu entre l'aube et le coucher du soleil.

La chamelle pleure à la mort de ses petits ; la chienne pleure à la mort de son chiot ; j'ai vu de mes propres yeux une chienne pleurer son chiot qu'une voiture a écrasé.

Même la femelle du cheval hennit à se faire entendre son petit qui a crevé, elle ne permet à personne de l'approcher puis lorsqu'il est enterré elle reste près de sa tombe en renonçant à manger et à boire.

En revanche à la mort d'un être humain, les gens rentrent chez eux aussitôt les funérailles terminées et le corps enseveli, bien que le Messenger d'Allah, Salla Allahu Alaihi wa Sallam, ait ordonné de rester quelques temps près de la tombe du défunt afin d'alléger sa solitude et de réciter quelques versets du Coran.

Chers croyants, un des signes de la Majesté d'Allah, exalté et sublimé soit-Il, s'incarne dans le cœur de la mère, non seulement chez les êtres humains mais aussi chez toutes les créatures vivantes.

Invocation:

Ô Seigneur, guide-nous parmi ceux que Tu as guidés ; préserve-nous contre tout mal parmi ceux que Tu as préservés.

Prends-nous en charge parmi ceux que Tu as pris en charge. Bénis les grâces dont Tu nous as fait don.

Épargne-nous le préjudice dans tout ce que Tu as décidé pour nous. Tu es Seul à pouvoir décider de tout et nul autre que Toi ne peut en décider.

Ô Allah, favorise-nous de Tes dons et ne nous en prive pas. Rends-nous honneur et ne nous humilie pas. Privilégie-nous et ne privilégie personne sur notre compte. Fais que nous soyons satisfaits et accorde-nous Ta satisfaction.

Ô Allah, absous nos péchés. Voile nos défauts. Accepte notre repentir. Affranchis-nous et accorde-nous le salut. Réalise nos souhaits dans la limite de Ton agrément. Fais que nos derniers actes dans cette vie soient vertueux. Tu es notre Seigneur et le Seigneur de l'univers.

Ô Allah, ne découvre pas notre awra. Apaise nos craintes. Accorde-nous la sécurité dans nos pays respectifs. Fais que notre pays jouisse de paix et de prospérité ainsi que tous les pays des Musulmans.

Ô Allah, fais que l'Islam règne sur terre par Ta grâce et par Ta Miséricorde ; rends victoire aux Musulmans et vénère cette religion. Assiste les gouverneurs des

Musulmans et guide-les à ce qui Te fait plaisir. Tu es le Tout-Puissant et Le Seul à pouvoir exécuter nos implorations.

Traduction : Nermine Omari

Vérification :